

# Les milieux scientifiques redoutent des restrictions de séjour pour les chercheurs

**Sciences** Les Ecoles polytechniques fédérales, et bientôt les recteurs des universités, s'indignent de certaines dispositions de la nouvelle loi sur les étrangers, qui mettraient un frein au recrutement de cerveaux non européens

**Nicolas Dufour**

C'est une prise de position peu banale, qui réunit l'ensemble des corps des écoles polytechniques fédérales: les patrons des EPF de Zurich – alors intérimaire – et Lausanne, le président du conseil qui chapeaute les EPF, ainsi que les représentants des professeurs, assistants et étudiants. En cause: les dispositions d'application de la nouvelle loi sur les étrangers. Mesures qui limiteraient encore, dit-on dans les hautes écoles, la possibilité d'attirer et de garder des chercheurs non européens prometteurs.

A l'heure de la mondialisation des universités, l'énerverment des milieux scientifiques va croissant. Pour Alexander J. B. Zehnder, qui préside le Conseil des EPF, il y va «de la prospérité de la Suisse», pas moins. Les recteurs des universités vont se joindre à ces critiques.

## Durée insuffisante

La protestation a été lancée dans le cadre de la consultation sur l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative. Elle émane de l'association des assistants de l'EPFL, l'Acide, mais elle est signée par tous les niveaux hiérarchiques des EPF. Plusieurs décisions des services de Christoph Blocher contrarient les institutions.

En premier lieu, la limitation

d'un séjour pour étudiant, y compris la formation continue, à huit ans maximum. A supposer qu'un jeune viennois se forme dès le premier cycle, le bachelor, et que ses talents poussent ses professeurs à l'encourager à faire un master puis un doctorat, cette durée est insuffisante.

L'ordonnance révisée introduit un délai de six mois avant qu'un étudiant puisse exercer une activité

lucrative à côté de ses études, au maximum «durant 15 heures par semaine. Les scientifiques ne contestent pas ce nombre d'heures – c'est déjà le cas –, mais le délai de six mois, qui suppose une réserve financière cossue selon la différence du coût de la vie en Suisse par rapport aux pays d'origine: «Veut-on attirer les meilleurs étudiants, ou les plus riches?» demande Wajd Zimmermann, secrétaire générale de l'Acide.

## «Intérêts scientifiques»

Surtout, les EPF réclament des conditions particulières concernant l'activité lucrative après les études. C'est le cas des doctorants qui, une fois leur thèse finie, sont poussés à la sortie s'ils n'ont pas immédiatement un contrat de travail, dans leur institution ou dans le privé. Ils ne peuvent pas non plus toucher le chômage, alors même qu'ils ont cotisé pendant leur engagement comme assistants chercheurs.

«Après la thèse, c'est justement le moment où un scientifique est le plus productif. Or, nous les voyons repartir chez eux, ou aller aux Etats-Unis», illustre Wajd Zimmermann. Les signataires réclament que les diplômés soient exclus de la règle de la priorité

aux travailleurs indigènes ainsi que des contingents cantonaux pour les autorisations de séjour.

Enfin, les scientifiques portent leur critique sur un plan plus fondamental, en demandant que dans les exceptions en matière d'autorisations de séjour, pour cause «d'intérêts publics majeurs», les «intérêts scientifiques, technologiques et économiques du pays ou d'une région» soient pris en compte.

L'ordonnance ne mentionne que des «intérêts culturels importants», des «motifs d'ordre politique» et des «intérêts cantonaux majeurs en matière de fiscalité».

## L'Europe ne suffit plus

A l'Office fédéral des migrations, on s'abstient de tout commentaire, s'agissant d'une procédure de consultation. Les propositions seront «examinées», glisse sa porte-parole, Brigitte Hauser-Süess, la décision finale du Conseil fédéral étant attendue pour fin octobre.

Les EPF vont être rejointes dans leur démarche par les universités, a appris *Le Temps*. En séance mercredi et jeudi, la Conférence des

recteurs des universités suisses a abordé cette question. Elle transmettra ses réflexions la semaine prochaine, directement à Chris-

toph Blocher. Ces doléances ne sont pas nouvelles, mais la pression – notamment politique – s'accroît sur les hautes écoles pour qu'elles se placent sur la carte mondiale des savoirs. Or, les recrutements européens ne suffisent plus, assurent les responsa-

bles. L'aire de provenance des jeunes chercheurs s'élargit sans cesse: Amérique du Sud, Afrique et Maghreb, Moyen-Orient, Inde, Chine et, plus largement, Asie du Sud-Est... Alexander J. B. Zehnder juge qu'un étudiant étranger «doit pouvoir travailler, parce que c'est le contribuable suisse qui paie ses études. Par le passé, la Suisse a largement profité des étrangers. Elle doit faire preuve d'ouverture.» Il relève en outre que dans le domaine des EPF, plus de 50% des créateurs de nouvelles sociétés sont étrangers.

Dans sa planification pour les années à venir, le Conseil des EPF se montre catégorique, affirmant qu'il «faut supprimer les obstacles qui empêchent les jeunes talents étrangers de venir travailler en Suisse», et que si le pays veut garder un personnel qualifié, il «doit déployer dès maintenant de considérables efforts pour attirer les meilleurs étudiants dans son système éducatif.»